

CONSEIL MUNICIPAL du 10 SEPTEMBRE 2025

à 18h30

Présents : Claudie DECONIHOUT, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Laure CORVAISIER, Charles CAUMARTIN, Martin FEIGNEUX, Jean Marie ANGELVIN, François ROME, Luc PLAUCHUD

Absent

Secrétaire de Séance : Cécile LAUGIER

Ordre du jour

- **Délibérations**
 - Acquisition d'un bien immobilier (complément à la délibération n° 2025/024)
 - Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'une nacelle élévatrice avec DLVAgglo
 - Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04
- **Informations**
 - Association de la Commune de Puimichel à l'enquête publique pour le projet de centrale solaire "Lavansol M18" sur la commune des Mées
 - Adhésion éventuelle à la convention de participation en santé et à son contrat collectif associé
 - Départ des gérants du bar-restaurant
 - Application d'informations communales PanneauPocket
 - Renouvellement de la convention avec Basta Pizza
 - Retour sur la réunion GEPU et éclairage public DLVAgglo
 - Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la place G. Bonnafoux
 - Expertise pour constater les désordres de la toiture du clocher de l'église
- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal N° 25 07 09 par l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibérations :

▪ **Acquisition d'un bien immobilier (complément à la délibération n° 2025/024)**

L'appartement est en vente au sein du « château » de Puimichel sur la Place Delphine de Signe dont le détail est mentionné ci-dessous, parcelle G068, Lot 29, 31, 35 :

L'offre des propriétaires, les consorts RAYNAUD, est de 32 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'**unanimité** :

- **DÉCIDE** d'acquérir ce bien immobilier et de prendre à sa charge les frais d'actes
- **VALIDE** la proposition financière des consorts RAYNAUD d'un montant de 32 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition
- **PRÉCISE** que le financement de cette acquisition est prévu au budget
- **PRÉCISE** que le Notaire choisi est Maître Nathalie BONNAFOUX à Oraison

Adoptée à l'unanimité

▪ **Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'une nacelle élévatrice avec DLVAgglo**

DLVAgglo possède 3 nacelles pour l'exercice de sa compétence « Eclairage public » et que l'une d'entre elle peut être mise à disposition d'une commune afin de répondre à l'expression de son besoin ;

il convient de fixer par convention les modalités et les conditions de transport, d'utilisation, de réparation éventuelle et de restitution de la nacelle entre DLVAgglo et ses communes membres ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise à disposition de la nacelle à titre onéreux pour un tarif de 80 euros par jour afin de couvrir partiellement les coûts d'entretien de cet équipement,
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition d'une nacelle entre DLVAgglo et ses communes membres, ci-annexée,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une nacelle et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

▪ **Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que, les statuts du syndicat, inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE 04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte ;
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;
- Étendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1^{er} juillet 1981 ;
3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité, grâce à ses nouveaux statuts, à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts – compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;

- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Éclairage public ;
- Énergies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leur démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificat d'économies d'énergies CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom – Éclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées. Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Informations

- Association de la Commune de Puimichel à l'enquête publique pour le projet de centrale solaire "Lavansol M18" sur la commune des Mées : le commissaire enquêteur propose une demi-journée sur la commune (le mardi 04 novembre de 14h à 17h).
- Adhésion éventuelle à la convention de participation en santé et à son contrat collectif associé : la mise en place doit être mise en place au 1^{er} janvier 2026. Le CDG a retenu la MNT. La réflexion est à mener.
- Départ des gérants du bar-restaurant au 2 novembre 2025. Des candidatures nous parviennent.
- Application d'informations communales PanneauPocket : notifications instantanées sur téléphone alertes ou infos, application gratuite pour les administrés et anonyme : sans utilisation des données personnelles Cet outil est proposé à travers l'AMRF. Il est décidé de s'abonner.
- Renouvellement de la convention avec Basta Pizza
- Retour sur la réunion GEPU et éclairage public DLVAgglo : éclairage place G. BONNAFOUX 1 point lumineux suffirait ; eaux pluviales le réseau souterrain en zone urbaine est pris par la DLVA , les ouvrages de surface sont à la charge de la commune.
- Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la place G. Bonnafoux : suite à l'appel à candidature M. URSO a été retenu
- Expertise pour constater les désordres de la toiture du clocher de l'église

Questions diverses

La séance est levée à 20h30